



L'association pour la Défense de la Ria et du littoral de Pornic qui existe depuis 2001 est une **association d'intérêt général** en matière d'urbanisme et agréée comme **ALU** (Association locale d'Usagers) par la Préfecture de Nantes. **Son objet social est de protéger l'ensemble du littoral de Pornic dans sa dimension terrestre et maritime.** Elle s'est donc impliquée dans tous les grands dossiers qui ont fait bouger l'environnement de Pornic sur ces 20 dernières années : entre autres, le projet de port à flot pour le Vieux Port, la ria verte (le fond de la ria en amont du Pont du 8 mai) ; le premier PLU de Pornic en 2011, le SCoT du Pays de Retz en 2013 et le récent PLU de Pornic ainsi que le SPR en 2023.

Jusqu'à maintenant l'ADRP (à l'exception du projet vite abandonné de transformer le Vieux port et le port d'échouage de Gourmalon en port à flot) n'avait pas eu l'occasion de se pencher sur la dimension maritime du littoral de Pornic. Le projet de rénovation du Nouveau Port de la Noëveillard lui en donne donc l'opportunité.

CONTACT : Michel Vandier
EMAIL : adrpornic@orange.fr

9 novembre 2023

CAHIER D'ACTEUR

Association pour la Défense de la Ria et du littoral de Pornic (ADRP)

SYNTHESE

Pas de propositions techniques, seulement des propositions environnementales et nos avis sur les points phares envisagés de l'aménagement.

Pornic doit faire face à **deux problèmes écologiques majeurs**, conséquences directes de cet ensemble portuaire :

- ✓ La sérieuse **dégradation paysagère de la corniche de la Noëveillard et de la plage de la Noëveillard**
- ✓ **Un envasement accéléré de l'ensemble de la ria** qui compromet son futur.

Forts de ce constat, nos **propositions** sont :

1° Restaurer le paysage et l'esthétique de la corniche et de la plage de la Noëveillard doit figurer **comme objectif principal, au même titre que d'améliorer les infrastructures portuaires, avec nomination d'un architecte paysagiste.**

2° Réduire significativement l'espace dédié aux commerces non liés à l'activité nautique au profit de l'aménagement paysager du port.

3° Commanditer une ÉTUDE exhaustive sur la problématique de L'ENVASEMENT de la ria et du Nouveau Port **avec des remèdes proposés et adapter le projet aux recommandations issues de cette étude.**

*Ce port est sur un site remarquable, classé et surtout sis au milieu d'habitations. De ce point de vue, beaucoup d'aménagements ou d'orientations totalement légitimes du point de vue d'un plaisancier ou d'un pêcheur ne peuvent pas être retenus, tout simplement, ou si retenus, cela devra l'être avec de très grandes précautions, d'où nos **recommandations** :*

- **Port à sec** : Inenvisageable sur le site sauf à dose très réduite ce qui exclut l'objectif de créer des places supplémentaires grâce à ce procédé.
- **Installations de carénage et mise à l'eau** : Grandes précautions à prendre pour éviter toutes nuisances sonores ou visuelles qui dégraderaient le site ou les conditions de vie des riverains au sens large (jour et nuit !!!). Essayer de réduire les nuisances de l'existant.
- **Construction nouvelle capitainerie** : Non prioritaire et, si retenue, application du ZIN (Zéro Immobilisation Nette) cad à prendre sur les immobilisations des commerces.
- **Emprise maritime de la digue Est** : inenvisageable de réduire à nouveau l'espace libre maritime très étroit à l'Est de la digue.
- **Les commerces** : Côté corniche et en nombre réduit.

Le « Tout en même temps » est l'écueil majeur à éviter : seulement **deux objectifs** sur lesquels se focaliser : **la plaisance et le paysage corniche et plage.**

L'ADRP considère comme très important d'être partie prenante de la concertation qui se prolongera au-delà de la clôture du 13 novembre (Comité de suivi ad hoc).

I) Préliminaires :

- L'ADRP est une association environnementale qui n'a aucune compétence particulière dans le domaine du nautisme, de la navigation de plaisance et de l'aménagement de ports. Elle ne formulera donc aucune suggestion sur comment ce port doit être réaménagé techniquement laissant la main aux acteurs directement concernés et **sa valeur ajoutée se « limitera » à aborder ce projet uniquement dans sa dimension écologique terrestre et marine.**
- 50 ans après la construction de ce port et de la digue de Gourmalon décidée au vu d'études hâtivement menées et qui se sont révélées fausses, force est de constater que cet ensemble **a mal vieilli et a généré des dégâts écologiques majeurs dont certains ne font que s'aggraver**, et qui tempèrent grandement les aspects positifs de ce port en termes d'activité économique et touristique pour la ville de Pornic. Ce qui est fait est fait, il est vain de se lamenter et ce qui importe maintenant c'est de gérer au mieux cet héritage.

Et l'ADRP considère que cette opération de rénovation est une vraie opportunité pour **essayer de corriger, si possible, les faiblesses écologiques les plus criantes de cet ensemble.**

Ceci ne peut se faire qu'au travers d'une réflexion globale couvrant l'écologie paysagère et marine du projet. Faute de cette réflexion globale nous risquons en 2073 d'être en situation de faire le même constat écologique désabusé et amer que celui que nous faisons aujourd'hui, sans doute en pire d'ailleurs.

- Pornic actuellement doit faire face à **deux problèmes écologiques majeurs**, conséquences directes de cet ensemble portuaire :
 - La sérieuse **dégradation paysagère de la corniche de la Noeveillard et de la plage de la Noeveillard** vues de mer et vues de terre.
 - **Un envasement accéléré**, non seulement du Nouveau Port mais, beaucoup plus grave, **de l'ensemble de la ria** qui compromet son futur.

Sur ce point de l'envasement en relation avec cette rénovation du Nouveau Port, la première réaction est de dire que cette rénovation est neutre car elle n'aggrave ni n'améliore la situation. Et c'est vrai pour autant qu'aucune emprise supplémentaire sur la mer ne soit décidée.

Mais cette réaction est-elle bien raisonnable ? Nous pouvons en douter.

Cet envasement est **une menace existentielle** pour la ria, les trois ports (nouveau, vieux et Gourmalon) et la ville de Pornic dans son ensemble.

Investir des millions d'euros dans un projet sans même avoir fait un diagnostic sérieux de la situation actuelle, sans avoir établi des prévisions d'envasement pour les prochaines années et surtout **sans savoir s'il existe des remèdes qui permettraient de réduire et de contrôler** cet envasement serait incompréhensible. D'autant qu'il se pourrait que **certaines mesures** qui pourraient sauver la ria de l'envasement aient **un impact direct sur le projet d'aménagement du port, techniquement et financièrement.**

II) Nos propositions et recommandations pour l'aménagement du Nouveau Port.

Comme nous avons averti plus haut, nous ne ferons pas de propositions techniques sur l'aménagement du port, seulement des propositions environnementales et nous donnerons aussi notre avis sur ce que nous pensons être les points phares suggérés par les parties directement impliquées (usagers, gestionnaires, commerçants et autres), mais au seul regard de leur impact environnemental sur le site.

A) Propositions

- 1) **Restaurer le paysage et l'esthétique de la corniche et de la plage de la Noëveillard** doit figurer **comme objectif principal** au même titre que d'améliorer les infrastructures portuaires.

Actuellement l'objectif principal, voire unique du projet, est d'améliorer les infrastructures du port, d'améliorer le confort des plaisanciers et de développer les commerces. **Il n'est fait mention nulle part de la restauration de la corniche et de la plage, en tant que telles (or elles ont été très abîmées par ce port). Il faut appliquer une stratégie offensive (restaurer le site) et non défensive (minimiser les dégâts dus au nouvel aménagement).**

Se limiter à dire en effet que cet aménagement du port doit être esthétique, s'inscrire dans le site avec des toits végétalisés ou autres « ilots de fraîcheur », relèverait du simple vœu pieux à **moins d'un plan précis de restauration de ce site établi en bonne et due forme.**

Nous proposons donc que ce plan soit réalisé par **un architecte paysagiste patenté** qui fera une **proposition structurée** et à qui seront soumis pour approbation environnementale les aménagements des infrastructures portuaires. Il devra imaginer un traitement paysager très original et très attractif, créant **un véritable lien organique entre le chemin de la corniche, le coteau, et un futur lieu végétal** sur le socle de périmètre du port, permettant ainsi une "réappropriation" du site y compris si possible la plage (enrochement ?) par les habitants et une atténuation de l'effet « verrue » actuel dans le paysage. **Le budget devra donc prévoir le coût de cette prestation.**

- 2) **Réduire significativement l'espace dédié aux commerces non liés à l'activité nautique** au profit de l'aménagement paysager du port.
Croire que l'on peut satisfaire les besoins supplémentaires légitimes des plaisanciers tout en améliorant l'environnement paysager du port, les deux priorités absolues du projet, sans remettre en cause l'espace dédié aux commerces est illusoire. La restauration paysagère du site du nouveau port passe par la réduction des emprises immobilières et donc logiquement des commerces. Ce port a une vocation nautique et non commerciale et n'a donc pas vocation à accueillir de multiples commerces qui, heureusement, sont déjà pléthore à Pornic : Vieux port, centre-ville, énormes et multiples zones commerciales.
- 3) En préalable à la finalisation du projet, **commanditer une ÉTUDE** exhaustive sur la **problématique de l'ENVASEMENT** de la ria et du Nouveau Port avec les remèdes proposés et adapter le projet aux recommandations issues de cette étude.

Il faudrait que cette étude soit effectuée rapidement pour que l'aménagement portuaire puisse en tenir compte. Budgétairement, cette étude ne ferait pas partie de l'enveloppe et devrait être financée sur les ressources des principaux acteurs portuaires (Syndicat Mixte, LAN) la commune et le département contribuant nommément vu l'importance presque vitale que cette étude revêt pour le site.

B) Nos recommandations sur les aménagements (ou sur les orientations) les plus importants envisagés.

Avertissement général :

Ce port est situé dans un endroit qui reste exceptionnel même s'il a été très abîmé. **Il est sur un site remarquable, classé et surtout au milieu d'habitations.** Il n'est pas au milieu d'une zone portuaire industrielle ou commerciale et **de ce point de vue beaucoup d'aménagements ou d'orientations totalement légitimes du point de vue d'un plaisancier ou d'un pêcheur ne peuvent être retenus**

pour ce port. L'ADRP est consciente de la frustration que cela peut engendrer mais il aurait fallu construire ce port à un autre endroit pour qu'il puisse réaliser pleinement sa vocation de port de plaisance. Maintenant ce n'est plus possible.

Beaucoup de nos avis seront donc fondés sur ce constat.

- 1) **Le développement du port à sec :** cette orientation totalement compréhensible d'un point de vue navigation **ne peut être envisagée sérieusement** pour ce port (voir ci-dessus l'avertissement général). La remontée de nombreux tracteurs avenue Guynemer, la redescente par l'avenue du Maréchal Juin et l'avenue de la Noeveillard la sortie routière du nouveau port (même aménagée), la proximité immédiate de la seule « grande » plage de Pornic, les mises à l'eau continues avec le bruit des moteurs, **tout cela interdit la mise en place d'un port à sec** en tant que tel qui, le but étant de libérer des places dans le port, devrait concerner plusieurs dizaines de bateaux en plus de ceux qui le pratiquent actuellement
- 2) **Les installations de carénage ou de mise à l'eau fonctionnant jour et nuit et de manière intensive pour accélérer les rotations :** Là aussi l'intention est compréhensible mais difficile à mettre en œuvre dans l'environnement actuel de ce port. Actuellement, les riverains de la corniche sont très souvent importunés par les bruits liés à ces opérations (moteurs, klaxons de sécurité etc...) et **on ne peut accepter une aggravation des nuisances**, soit sur le lieu actuel de mise à l'eau, soit sur la digue Ouest avec la plage de la Noeveillard tout à côté et **il faut essayer de réduire les nuisances actuelles.**
- 3) **La construction de la nouvelle capitainerie :** Comme beaucoup de plaisanciers, **nous ne voyons pas l'utilité de dépenser une part significative de l'enveloppe prévue pour le projet pour construire une nouvelle capitainerie.** Nous sommes très opposés à toute nouvelle construction (ZIN (zéro immobilisation nette) et donc à son éventuelle installation côté ouest du port qui, entre autres inconvénients, fermerait le cône de vue de la corniche sur la plage. A la limite, il pourrait être envisagé de la mettre en lieu et place de certains commerces mais nous ne soutenons pas l'idée. L'argent devrait être affecté à des équipements vraiment nécessaires ou à améliorer l'aménagement paysager du site (enrochement plage de la Noeveillard par exemple ou autre)
- 4) **Emprise maritime de la digue Est du port avec pontons flottants ou autres :** que cela soit latéralement ou longitudinalement, nous nous opposons formellement à toute augmentation de l'emprise sur la mer même avec un ponton flottant. L'emprise de la digue Est (elle a été très augmentée déjà pour l'école de voile) est déjà considérable et gagner encore sur l'eau serait inacceptable. Il n'y a **PLUS d'espace libre à l'Est de ce port** ... sauf à tout couvrir petit à petit jusqu'à la plage du Château !
- 5) **Les commerces :** outre le fait que nous souhaitons la réduction de leur nombre, ils ne doivent pas être mis côté eau mais rester côté corniche c'est-à-dire « cachés » dans un cadre qui aura été cautionné par l'architecte paysagiste.

Conclusion

Le « Tout en même temps » est l'écueil majeur à éviter. Attraper tout en ne captant rien. Il faut privilégier **deux objectifs : la plaisance et le paysage corniche et plage**, le premier ne devant pas être atteint au préjudice du second et ne pas générer des dommages visuel et sonore pour la population (riverains, baigneurs sur la plage, résidents allant de la plage jusqu'à la zone commerciale et redescendant jusqu'au château, Pornicais, touristes). Ce port n'a pas vocation à être un lieu de promenade ou un centre commercial, ne l'oublions pas.

Nous comprenons que ce cahier d'acteurs est une toute première étape d'une concertation générale clôturée le 13 novembre prochain et, **qu'en ce qui concerne notamment l'ADRP, la concertation continuera au sein d'un comité de suivi ad hoc qui nous permettra de donner notre avis au fur et à mesure de l'avancement du projet.**